

Date de dépôt : 18 décembre 2012

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Non à la fermeture de l'EVE Crescendo

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1829 lors de ses séances tenues les 3 et 17 septembre, ainsi que le 1^{er} octobre 2012.

La présidence a été assurée par M. Olivier Norer les 3 et 17 septembre et par M. Antoine Droin le 1^{er} octobre 2012. Ils ont été assistés de M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son excellent travail.

Audition du lundi 3 septembre 2012 des pétitionnaires : Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, représenté par M^{me} Valérie Buchs, M^{me} Véronique Weber et M. Xavier Chaix, directeur de l'EVE Crescendo

M^{me} Buchs commence par expliquer que les 3 345 signatures de la pétition ont été récoltées en moins de quinze jours et que son but est de sauver la crèche Crescendo, gérée en partenariat entre la Ville de Genève et Merck Serono par le biais d'une fondation et qui concerne 24 collaborateurs et 52 places réparties entre Merck Serono et la Ville de Genève.

Tout en rappelant la pénurie de places pour la petite enfance et en exposant les qualités d'accueil d'EVE Crescendo, elle signale que des assurances ont été données quant au bon fonctionnement de cette crèche pour l'année scolaire 2012-2013, mais rien pour la suite.

Les discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la fondation n'ont rien donné puisque l'entreprise ferme ses portes et que Merck Serono a décidé de la mise en vente de son bâtiment d'un seul bloc.

M^{me} Buchs déclare que les enfants inscrits dans cette crèche ont comme parents des membres du personnel de Merck Serono et elle remarque qu'ils seront retirés de la crèche lorsque les parents travailleront ailleurs. Elle se demande si la crèche est ouverte à accueillir d'autres enfants.

M. Chaix explique à une commissaire (Ve) que les places libérées par les enfants du personnel Merck Serono seront attribuées à des enfants de la Ville de Genève et que le risque réside principalement dans le fait que le bâtiment va être vendu par Merck Serono, et donc l'espace de la crèche avec lui. Il explique aussi que la pétition a été lancée afin de donner une visibilité à la problématique. Les différents partenaires ont été contactés pour obtenir des appuis et la Ville de Genève accorde son soutien verbal ainsi que ses encouragements.

M^{me} Buchs ajoute qu'avec le départ de Merck Serono, aucune garantie pour l'avenir n'était possible, et elle décrit à un commissaire (R) la configuration de la crèche, qui occupe le rez-de-chaussée de 600 m² du bâtiment historique de l'ancienne entreprise Sécheron.

M. Chaix reprend la parole pour expliquer au même commissaire qu'il faudrait retrouver d'autres locaux, ce qui serait déjà une difficulté importante, et qu'il ne sait pas quel pourrait en être le prix.

M^{me} Buchs déclare que le repreneur de Merck Serono pourrait maintenir la crèche et que la Ville de Genève a d'ailleurs indiqué son intérêt pour son maintien. Différentes hypothèses sont envisageables, comme la poursuite d'un partenariat. Mais si ces locaux sont affectés à d'autres activités, il sera nécessaire de recréer des places de crèche ailleurs. Et il est attendu du Grand Conseil qu'il intercède par le biais du Conseil d'Etat pour indiquer au repreneur l'intérêt du maintien de cette activité. Ce que le commissaire comprend, mais celui-ci mentionne que l'Etat ne peut pas s'opposer à la fermeture de cette activité.

Un commissaire (L) veut connaître la répartition des enfants dans la crèche. Il demande également aux pétitionnaires ce qu'ils attendent du Grand Conseil, tout en leurs rappelant que le domaine de la petite enfance relève intégralement de la Ville de Genève et pense que la même pétition a été déposée au niveau du Conseil municipal.

M. Chaix lui répond qu'il y a 17 places pour les enfants de la Ville de Genève et 35 places attribuées aux enfants d'employés de Merck Serono, mais souligne qu'une dizaine de familles d'employés habitent en Ville de

Genève. Quant à la question de compétence, M. Chaix répond que la pétition a été rédigée par des parents habitant Genève et que, probablement, ces personnes ne savent pas quelles sont les compétences des diverses autorités.

M^{me} Buchs ajoute que la fermeture de Merck Serono et ses conséquences intéressent le politique. Cela étant, elle affirme qu'avec l'adoption du contre-projet à l'IN 143, cette problématique relève dorénavant également du canton puisque ce dernier doit normalement encourager la création de places de crèches.

M. Chaix informe un commissaire (MCG) que, si ces locaux devaient être attribués à une autre activité, il faudrait recréer les installations si la crèche devait être refaite ; et ce serait la Ville de Genève qui serait concernée par les pertes financières et qui devrait couvrir les déficits. Il précise également pour une commissaire (L) que c'est un parent qui a proposé au personnel de lancer cette pétition et Mme Buchs ajoute que le personnel est également concerné puisque la problématique touche les emplois. Quant aux résultats de la pétition équivalente déposée en Ville de Genève, il n'y en a pas encore puisque les pétitionnaires n'ont pas encore été reçus par la commune.

Première discussion après l'audition

Un commissaire (L) ouvre le débat et remarque que l'article 160G Cst-GE du contre-projet à l'IN 143 indique que le Grand Conseil peut effectivement avoir une compétence dans la problématique. Il propose d'auditionner le DIP et M^{me} Alder qui est chargée de la politique de la petite enfance en Ville de Genève. Il trouve aussi surprenant que la Commission des pétitions soit la première saisie par cette question lorsque l'on connaît la problématique des places de crèche en Ville de Genève.

Un commissaire (S) est d'accord avec les demandes d'audition et ajoute qu'il est inutile d'avoir un contre-projet à une initiative pour prendre en charge cette problématique ; de plus, le canton peut tout à fait demander aux différents acteurs de se concerter.

Un commissaire (R) rétorque que c'est la notion de droit qui a été introduite par le contre-projet et qu'il est nécessaire de réfléchir dans ce cadre.

Un commissaire (L) considère que le contre-projet à l'IN 143 permet à la commission d'intervenir. Il ajoute, cas échéant, qu'il aurait proposé le dépôt de cette pétition puisque les doublons sont généralement contre-productifs.

Le Président passe au vote de l'audition du DIP :

En faveur : 12 (2 S, 2 Ve, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG, 1 PDC)
A l'unanimité.

Le Président passe ensuite au vote de l'audition de Mme Alder, magistrate de la Ville de Genève :

En faveur : 12 (2 S, 2 Ve, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG, 1 PDC)
A l'unanimité.

Audition du lundi 17 septembre 2012 de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative de la Ville de Genève chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de Mme Koch, directrice adjointe dans ses services

M^{me} Alder explique que le Conseil administratif est préoccupé par l'avenir de cette crèche et que, dès l'annonce de la fermeture, le Conseil de fondation de la crèche a été rencontré. Elle signale qu'une *task force* a été créée autour du dossier Merck Serono. Elle ajoute que des représentants de la Ville, de Merck Serono, des parents et du personnel siègent dans le Conseil de fondation qui a été créé pour gérer cette crèche installée dans un bâtiment de Merck Serono. De même qu'une CCT a été instaurée et que des mesures sont prévues pour le personnel en cas de fermeture de cette crèche. Elle confirme que les places de crèche sont réparties entre l'entreprise et la Ville, et qu'un avenant a été signé pour que les 35 places dévolues aux enfants du personnel puissent être affectées à des enfants « Ville de Genève ». Le budget de la crèche est de 369 000 F à charge de la Ville, 759 000 F à charge de Merck Serono, 64 000 F en nature de la Ville et 70 000 F provenant des parents.

Enfin, M^{me} Alder termine en disant qu'après la fermeture prévue le 31 juillet 2013, rien n'est prévu. La fondation devra être dissoute à cette date, mais la Ville aimerait créer une nouvelle fondation pour garantir le maintien de cette crèche.

Un commissaire (R) marque sa satisfaction, à savoir que des mesures sont prises pour le personnel, et aimerait savoir si l'on a imaginé un déménagement de cette crèche dans le périmètre. C'est M^{me} Koch qui répond par l'affirmative en précisant que la demande dans ce quartier est importante et que déplacer cette crèche dans un espace devant faire l'objet d'une future crèche diminuera les possibilités futures dans le domaine ; en outre, une crèche a déjà fermé ses portes dans ce quartier il y a peu de temps. M^{me} Alder souhaite que le canton manifeste sa volonté pour le maintien de cette crèche

et pense que la plupart des entreprises voient d'un bon œil ces espaces pour leurs employés.

Un commissaire (L) aimerait connaître les comptes d'exploitation de la crèche et relève qu'une entreprise privée met 700 000 F dans la caisse, c'est autant qui serait à charge des instances publiques et c'est à se demander si les pétitionnaires ne s'inquiètent pas plus pour eux que pour les enfants. Il veut savoir ce que l'Etat peut faire et comment il faut interpréter l'art. 160G de la Constitution (contre-projet à l'IN 145). Il souhaite encore savoir s'il est possible d'acheter simplement les locaux de la crèche.

La conseillère administrative affirme qu'il y a deux mille demandes en attente et estime que la perte de 52 places est dramatique. Elle espère que, lors de la reprise de ce bâtiment, le canton pourra faire pression et ne sera pas absent des discussions et qu'il défendra la politique de la petite enfance. Quant à l'idée de racheter les locaux, cela a été évoqué au cours des discussions du Conseil administratif. La Ville pourrait se porter acquéreur si le site devait être scindé en différents lots. Elle explique qu'un groupe de pilotage est en train d'être constitué, sur la prise en charge continue des enfants et sur l'accueil de la petite enfance. M^{me} Alder confirme également à une commissaire (PDC) que la Ville de Genève a toujours de l'intérêt pour les partenariats et en a toute une série, mais que l'on voit bien les limites de ceux-ci. M^{mes} Alder et Koch, afin d'illustrer leurs propos, citent quelques exemples de partenariat.

Un commissaire (MCG) demande comment fonctionnent ces mécanismes financiers, pourquoi seules 17 places sont dévolues à la Ville et s'il y a eu une vraie négociation avec l'entreprise privée.

M^{me} Koch explique que la Ville essaye généralement de scinder en deux les effectifs, mais qu'à cette époque la Ville n'avait pas un besoin énorme de places, car la crèche du Lac existait encore et Merck Serono avait en outre de gros besoins. Elle ajoute que la convention comporte une clause permettant de modifier les répartitions en fonction des besoins.

Un commissaire (MCG) demande ensuite si la Ville pourrait s'opposer à une entreprise qui déciderait de fermer cette crèche.

Enfin, M^{me} Alder répond également au même commissaire que la Ville ne pourrait pas s'opposer à une entreprise repreneuse du bâtiment qui déciderait de fermer la crèche, c'est pour cette raison qu'il serait judicieux que le canton et la commission pèsent de leur poids pour essayer de garantir le maintien de cet espace.

Audition du lundi 1^{er} octobre 2012 de M^{me} Marianne Frischknecht, secrétaire générale du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

M^{me} Frischknecht explique que Genève est toujours régie par la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE ; J 6 29) et que pour le moment le canton ne finance pas les structures d'accueil, le financement appartenant aux communes après l'apport des parents. Le contre-projet à l'IN 143 qui a abouti à l'article 160G Cst-GE précise les choses d'une manière différente, son alinéa 5 indique que les communes financent les structures d'accueil, mais il est vrai que l'alinéa 6 mentionne que l'Etat finance l'exploitation.

Elle informe que M. Beer a décidé de mener un travail sur l'établissement d'une loi d'application de cet article. Pour ce faire, une structure projet avec un comité de pilotage qui réunit l'ACG ainsi que les maires des grandes communes suburbaines a été mise en place. Le comité de pilotage réfléchit à des cofinancements.

M^{me} Frischknecht précise que le canton a cinq ans pour aboutir à une loi d'application et répète que c'est la répartition des financements publics et de la gouvernance qui sont en cours de réflexion. Par ailleurs, le PFQ 2013 ne contient aucun budget à cet égard et le canton est à la recherche d'économies drastiques mais il est vrai qu'il convient également de répondre aux attentes de la population.

M^{me} Frischknecht répond à un commissaire (L) que cela n'a pas beaucoup de sens de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat car celui-ci a répondu à une demande similaire concernant le sauvetage d'une crèche en indiquant que, pour le moment, la compétence était essentiellement municipale. Elle comprend que la Ville soit intéressée au maintien de cette crèche mais elle constate que les bâtiments de Merck Serono sont en vente.

A un commissaire (MCG), Mme Frischknecht confirme ne pas voir de marge de manœuvre, car effectivement il s'agit d'un bâtiment privé et elle ne sait pas si cet achat s'inscrit dans la capacité financière actuelle de l'Etat.

Discussions

L'ensemble de la commission tombe rapidement d'accord pour déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Tout le monde regrette la perte future de ces places de crèche, mais on est conscient qu'il s'agit en premier lieu d'un bâtiment privé, que celui-ci est mis en vente et le maintien des places dépendra du repreneur, que ni l'Etat ni visiblement, la Ville n'ont budgétisé le rachat de l'immeuble Merck Serono. On relèvera également que

la même pétition a été déposée à la Ville qui, elle-même, nous demande de l'aide sur ce dossier alors que c'est, pour l'instant, encore aux communes qu'il incombe de financer les structures d'accueil de la petite enfance. En bref, on a un peu l'impression de tourner en rond dans cette affaire. Dans sa grande sagesse, à l'unanimité des commissaires présents, la commission a décidé le dépôt de la pétition. Tout en souhaitant que la Ville puisse trouver une solution et obtienne également le meilleur soutien possible de l'Etat.

Le Président passe au vote du dépôt de la P 1829 sur le bureau du Grand Conseil :

En faveur : 14 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG, 2 R)
--

Pétition (1829)

Non à la fermeture de l'EVE Crescendo

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'Espace de vie infantine Crescendo en partenariat avec la Ville de Genève et Merck Serono = **52 places menacées** en vue de la fermeture du site de Merck Serono à Genève.

Aidez-nous à sauver l'EVE Crescendo !

En période de forte pénurie de places d'accueil de la petite enfance à Genève, une éventuelle fermeture de l'EVE Crescendo est particulièrement inacceptable.

Les personnes soussignées soutiennent la pétition **Non à la fermeture de l'EVE Crescendo** et demandent ainsi notamment aux autorités du canton et de la Ville de Genève de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir l'activité de l'EVE Crescendo situé dans l'un des bâtiments de Merck Serono.

N.B. 3345 signatures
p.a. SIT
*Syndicat interprofessionnel de
travailleuses et travailleurs*
Madame Valérie Buchs
Secrétaire syndicale
16, rue des Chaudronniers
Case postale 3287
1211 Genève 3

520121 - CRESCENDO, FONDATION ESPACE DE

Exercice 2011
Comptes 1 à 2900Bilan au 31.12.2011

CGL324 / X.CHAUX / 17.04.12 14:07 / Page : 2

Compte	Libellé	31.12.2011		Ecart	%
		31.12.2011	31.12.2010		
2	PASSIE	289,568.14-	218,383.20-	71,184.94-	24%
20.1	DETTES A COURT TERME	13,581.85-	25,197.45	38,779.30-	285%
2030	Impôt à la source (compte courant)	2,143.89-	2,165.55-	21.66	-1%
2050	AVS-AC (compte courant)	5,682.00	49,166.40	43,484.40-	-765%
2052	ALFA (compte courant)	633.20	4,744.15-	5,377.35	849%
2053	LPP (compte courant)	17,154.05-	15,627.95-	1,526.10-	9%
2054	LAA - LAAC (compte courant)	234.20-	1,925.50-	1,691.30	-722%
2055	AMAT (compte courant)	40.80	329.10-	369.90	907%
2056	APG (compte courant)	53.71-	1,175.30	1,229.01-	2288%
2057	Fonds de décès (compte courant)	352.00-	352.00-	0.00	0%
20.2	PASSIFS TRANSITOIRES	265,986.29-	233,580.65-	32,405.64-	12%
2060	Autres charges à payer	11,602.95-	11,543.40-	59.55-	1%
2070	Pensions reçues d'avance	20,287.95-	39,685.80-	19,397.85	-96%
2071	Autres produits reçus d'avance	6,170.40-	0.00	6,170.40-	100%
2075	Pensions facturées d'avance	44,743.30-	0.00	44,743.30-	100%
2090	Subvention Ville de Genève à rembourser	18,679.57-	46,601.39-	27,921.82	-149%
2092	Subvention Merks Serono à rembourser	164,502.12-	135,750.06-	28,752.06-	17%
22	FONDS PROPRES	10,000.00-	10,000.00-	0.00	0%
2200	Capital	10,000.00-	10,000.00-	0.00	0%
Total		0.00	0.00	0.00	0%

PxP des lieux d'accueil

Cae : 5 CRESCENDO, FONDATION ESPACE
 Sections : CDO-CDO à ZZZZZZ
 Comptes : 4000 à 6115

Toutes
 Ecritures :
 Engagés : Non Transitoires : Non

CDO-CDO Crescendo, Fondation espace de vie enf.

Compte	Intitulé	Budget 12.2011 cumulé	Comptes 12.2011 cumulé	Ecart	%	Budget 12.2010 cumulé	Comptes 12.2010 cumulé	Ecart	%
4	CHARGES D'EXPLOITATION	1,808,072.00	1,933,628.62	125,556.62	6.94	1,784,806.00	1,802,645.93	17,839.93	1.00
40	CHARGES SALARIALES	1,577,424.00	1,707,909.64	130,485.64	8.27	1,556,894.00	1,576,154.22	19,270.22	1.24
4000	Salaires mensuels bruts CDI	1,163,863.00	1,176,414.69	12,551.69	1.08	1,098,230.00	1,111,955.77	13,725.77	1.25
4001	Salaires mensuels bruts CDD	40,000.00	144,669.53	104,669.53	261.67	30,000.00	107,068.76	77,068.76	256.90
4006	Heures AIPE (compensées par subv AIPE)		1,961.52	1,961.52					
4008	Salaires stagiaires EEJEG et AF		4,960.82	4,960.82					
4011	13ème salaire progressif	71,555.00	71,542.80	12.20	.02	133,467.00	65,361.10	68,105.90	51.03
4014	Prime d'ancienneté	971.00	1,326.50	355.50	36.61	971.00	970.90	.10	01
4020	Particip. employeur assurance maladie	9,240.00	10,570.00	1,330.00	14.39	7,560.00	9,100.00	1,540.00	20.37
4021	AVS-AC (part patronale)	80,352.00	81,668.90	1,316.90	1.64	80,278.00	65,564.35	14,713.65	18.33
4022	ALFA (part patronale)	17,999.00	18,294.70	295.70	1.64	17,783.00	26,711.95	8,928.95	50.21
4023	LPP (part patronale)	121,165.00	135,996.30	14,831.30	12.24	119,861.00	122,504.20	2,643.20	2.21
4024	LAA-LAAC (part patronale)	23,557.00	22,551.35	1,005.65	4.27	21,386.00	19,837.60	1,548.40	7.24
4025	AMAT (part patronale)	579.00	987.95	8.95	1.55	572.00	1,153.40	581.40	101.64
4026	APG (part patronale)	33,416.00	31,500.56	1,915.44	5.73	33,045.00	31,715.25	1,340.75	4.06
4027	Fonds de décès (part patronale)	864.00	768.00	96.00	11.11	864.00	728.00	136.00	15.74
4028	Allocation de naissance	600.00	413.40	186.60	31.10	600.00	500.00	100.00	16.67
4030	Frais de déplacement du personnel	13,263.00	4,683.00	8,580.00	64.69	12,256.00	4,373.85	7,882.15	64.31
4040	Perfectionnement		.38	.38			.86	.86	
4050	Arrondis sur calcul des salaires								
41	FRAIS DES ENFANTS	90,244.00	88,135.15	2,108.85	2.34	89,100.00	89,167.90	67.90	.08
4140	Matériel scolaire et jeux	2,200.00	1,407.15	792.85	36.04	2,200.00	1,152.45	1,047.55	47.62
4141	Matériel papeterie	1,300.00	871.20	428.80	32.98	1,300.00	826.90	473.10	36.39
4142	Litens, lingerie et vêtements	800.00	800.00	800.00	100.00	800.00	478.40	321.60	40.20
4143	Pharmacie, soin	1,800.00	1,070.25	729.75	40.54	1,800.00	642.40	1,157.60	64.31
4210	Séjours, excursions et visites	700.00	68.50	631.50	90.21	700.00	312.00	388.00	55.43
4250	Alimentation	81,144.00	83,539.20	2,395.20	2.95	80,000.00	84,673.10	4,673.10	5.84
4260	Blanchissage	1,100.00	1,100.00		100.00	1,100.00	32.90	1,067.10	97.01

PxP des lieux d'accueil

Cae : 5 CRESCENDO, FONDATION ESPACE

Sections : CDO-CDO à ZZZZZZ

Comptes : 4000 à 6115

CDO-CDO Crescendo, Fondation espace de vie enf.

Compte	Intitulé	Budget 12.2011 cumulé	Comptes 12.2011 cumulé	Ecart	%	Budget 12.2010 cumulé	Comptes 12.2010 cumulé	Ecart	%
4270	Manifestation exceptionnelle	1,200.00	1,178.85	21.15	1.76	1,200.00	1,049.75	150.25	12.52
43	FRAS DES LOCAUX	36,850.00	34,966.49	1,883.51	5.11	35,600.00	34,432.41	1,167.59	3.28
4320	Assurances des locaux	1,250.00	1,231.40	18.60	1.49		1,231.40		
4321	Produit de nettoyage	3,600.00	3,337.29	262.71	7.30	3,600.00	2,876.31	723.69	20.10
4322	Prestation fiens nettoyage des locaux	30,000.00	30,397.80	-397.80	-1.33	30,000.00	30,285.00	-285.00	-0.95
4325	Entretien jardin	2,000.00	2,000.00		100.00	2,000.00	39.70	1,960.30	98.02
44	ACQUISITIONS ET ENTR. MACHINES ET INST	5,780.00	5,669.85	110.15	1.91	5,780.00	6,413.30	-633.30	-10.96
4410	Mobilier et matériel	1,780.00	1,255.85	524.15	29.45	1,780.00	977.95	802.05	45.06
4415	Acquisition en partenariat	4,000.00	4,200.00	-200.00	-5.00	4,000.00	4,106.00	-106.00	-2.73
4420	Entretien mobilier et matériel	214.00	214.00		100.00		1,326.35		
45	FRAS D'ADMINISTRATION	75,650.00	74,823.49	826.51	1.09	75,318.00	74,126.35	1,191.65	1.58
4500	Fournitures de bureau	1,300.00	1,487.30	-187.30	-14.41	1,300.00	1,035.10	264.90	20.38
4530	Assurance RC	166.00	165.54	46	.28	166.00	166.00		
4540	Honoraires comptabilité	4,940.00	5,658.00	-718.00	-14.83	4,842.00	5,380.00	-538.00	-11.11
4550	Frais bancaires, sommes et autres	1,200.00	376.50	824.50	68.71	1,200.00	329.55	870.45	72.54
4551	Frais de gestion AVS	3,540.00	3,634.30	-94.30	-2.66	3,430.00	3,417.70	12.30	.36
4552	Participation aux frais admin. de la DPE	62,400.00	62,400.00		100.00	62,400.00	62,400.00		
4560	Documentation	400.00	40.00	360.00	90.00	400.00	400.00		
4570	Colisations	300.00	300.00		100.00	300.00	483.00	-183.00	-61.00
4575	Redevances	224.00	223.85	.15	.07		205.00	205.00	
4585	Frais de repas comités et IPE	780.00	589.50	190.50	24.42	780.00	780.00		
4590	Divers	500.00	349.50	150.50	30.10	500.00	710.00	-210.00	-42.00
50	AMORTISSEMENTS ET PERTES	22,124.00	22,124.00		100.00	22,124.00	22,351.75	-227.75	-1.03
5010	Mobilier & Matériel	22,124.00	22,124.00		100.00	22,124.00	22,351.75	-227.75	-1.03
6	PRODUITS D'EXPLOITATION	1,808,080.00	1,981,060.25	-172,980.25	-9.57	1,787,231.00	1,912,309.01	-125,078.01	-7.00
60.1	PENSIONS ET REMBOURSEMENTS	610,000.00	671,805.50	-61,805.50	-10.13	550,000.00	643,340.60	-93,340.60	-16.97
6000	Produits pensions des enfants	610,000.00	671,805.50	-61,805.50	-10.13	550,000.00	643,340.60	-93,340.60	-16.97
60.3	SUBVENTIONS	1,189,880.00	1,183,527.09	13,647.09	1.17	1,216,031.00	1,219,566.00	-3,535.00	-.28

Ecritures :
Engagés : Non

Transitoires : Non

Toutes

520121 - CRESCENDO, FONDATION ESPACE DE VIE ENF.

Cae : 5 CRESCENDO, FONDATION ESPACE

Sections : CDO-CDO à ZZZZZZ

Comptes : 4000 à 6115

PXP des lieux d'accueilEcritures :
Engagés : Non
Transitoires : Non
Toutes**CDO-CDO Crescendo, Fondation espace de vie enf.**

Compte	Intitulé	Budget 12.2011 cumulé	Comptes 12.2011 cumulé	Ecart	%	Budget 12.2010 cumulé	Comptes 12.2010 cumulé	Ecart	%
6020	Subventions Ville de Genève	369,000.00-	369,000.00-			389,000.00-	389,000.00-		
6022	Gratuité Ville de Genève : autres	62,400.00-	62,400.00-			62,400.00-	62,400.00-		
6032	Subventions Meris Serono	738,314.00-	750,000.00-	11,686.00	1.58-	764,465.00-	768,000.00-	3,535.00	.46-
6056	Subventions AIPE		1,961.55-	1,961.55					
6058	Gratuité FGJPE : assurances RC et Choses	166.00-	165.54-	.46-	.28	166.00-	165.00-	165.00-	
60.4	PRODUITS DIVERS	200.00-	1,681.47-	1,481.47	740.74-	200.00-	2,380.46-	2,180.46	1090.23-
6064	Intérêts bancaires liés aux subventions	200.00-	301.35-	101.35	50.68-	200.00-	225.00-	25.00	12.50-
6065	Autres produits		1,380.12-	1,380.12			2,155.46-	2,155.46	
61	DEDOMMAGEMENT DE TIERS	28,000.00-	124,046.19-	96,046.19	343.02-	21,000.00-	47,021.95-	26,021.95	123.91-
6100	Prestations assurances APG	28,000.00-	109,031.99-	81,031.99	289.40-	21,000.00-	32,682.00-	11,682.00	55.63-
6110	Prestations fédérales AMAT, Milit., PCI		15,014.20-	15,014.20			12,637.55-	12,637.55	
6111	Prestations AMAT cantonale						1,702.40-	1,702.40	
	Total	8.00-	47,431.63-	47,423.63	*****	2,425.00-	105,663.08-	107,238.08	4422.19-

ANNEXE 2

06854 - 2012



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 12 septembre 2012

Le Conseil d'Etat

6854-2012

SIT Syndicat interprofessionnel
des travailleuses et travailleurs
Madame Valérie Buchs
Secrétaire syndicale
Case postale 3287
1211 Genève 3

Concerne : poursuite des activités d'EVE Crescendo / demande de mise sur pied de rencontres tripartites

Chère Madame,

La copie de votre courrier du 27 juin 2012 adressé à Madame Esther Alder, Ville de Genève, et à Monsieur François Naef, Merck Serono, nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Nous avons pris note de votre demande de mise sur pied d'une réunion tripartite entre la Ville de Genève, la société Merck Serono et la délégation du personnel de la crèche EVE Crescendo accompagnée du SIT et souhaitons que cette démarche vous permette de trouver une solution satisfaisante pour la pérennité de la crèche EVE Crescendo.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agrèer, chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyder Guelpa

Le président :


Pierre-François Unger